

**COMMUNE DE CHAMPAGNEY**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2019 A 20 H 00**

Présents : MM Noël BARBIER, Gilles BURÉ, Patrick EMERY, Claude JOSSERAND, Alexandre KOREIBA, Maryvonne LANAUD, Olivier PARIS, Martial PIOT, Pierre VERNE.

Excusée : Mme Delphine SOITTOUX

Secrétaire de séance : Mme Maryvonne LANAUD

**APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU PROCES VERBAL DU 15 MARS 2019**

Le maire demande s'il y a des questions ou des observations concernant le dernier compte rendu et procès-verbal de séance. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 15 mars 2019 ainsi que le procès-verbal de séance.

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2018**

Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal (le maire ne prend pas part au vote) avec les résultats de clôture suivants :

<b>BUDGET</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>ENSEMBLE</b>
PRINCIPAL	<b>242 978.15</b>	<b>-135 673.25</b>	<b>107 304.90</b>
ASSAINISSEMENT	<b>7 545.70</b>	<b>-7 263.33</b>	<b>282.37</b>
FORET	<b>36 957.68</b>	<b>11 613.92</b>	<b>48 571.60</b>
LOTISST RUE DES CORVEES	<b>53 445.06</b>	<b>0.00</b>	<b>53 445.06</b>

**COMPTES DE GESTION**

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité par le conseil municipal.

**AFFECTATIONS DES RESULTATS**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de reprendre les résultats ci-dessus dans les budgets primitifs 2019.

**AVENANT N°2 AUX TRAVAUX DE L'EGLISE ET DE L'ANCIENNE CURE**

Le maire présente un 2<sup>ème</sup> avenant au marché de travaux de réfection des toits de l'église et de l'ancienne cure et du crépi de la face nord de l'église. Il précise que ces travaux étaient notés dans le marché mais non chiffrés. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, d'accepter l'avenant n° 2 proposé par l'entreprise CONTET-BOUROTTE pour un montant de 2 725.50 € HT et prend note que le nouveau montant du marché s'élève à 178 730.04 € HT (soit 214 476.05 € TTC).

**TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – SUBVENTION DU SIDEC – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE**

Le maire expose au conseil municipal que le Syndicat Mixte d'Energies, d'Equipements et de Communications du Jura (SIDEC) envisage d'intervenir sur le réseau de distribution d'électricité implanté sur la collectivité, pour réaliser l'opération : effacement rural : rue Principale. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet de convention et de travaux d'effacement rue Principale.

**COMPLEMENT DE L'AGENCE DE L'EAU R.M.C. JOINTE AU R.P.Q.S. DU SIE DE MONTMIREY LE CHATEAU**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la note d'information de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse expliquant l'usage fait de la fiscalité de l'eau. Cette note est à joindre au rapport annuel sur le prix et la qualité de service 2017 du SIE. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre acte de cette note.

**RESTAURATION DE 2 STATUES ET DE 2 PEINTURES CLASSEES**

**Vu l'erreur constatée sur l'estimation des travaux sur la statue Sainte Philomène, cette délibération annule et remplace la délibération 2018-05 du même objet.**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les statues de « L'Education de la Vierge Marie par Sainte Anne » et de « Sainte Philomène » ainsi que les deux tableaux de Cariage « déposition de croix » et « portement de croix » sont endommagés et nécessitent une restauration. Il présente les différents devis de restauration pour ces œuvres. Il rappelle que toutes ces œuvres appartiennent à la commune et sont inscrites au titre des monuments historiques.

**COMMUNE DE CHAMPAGNEY**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2019 A 20 H 00**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de confier leur restauration aux entreprises suivantes :

- La statue « L'Education de la Vierge Marie par Sainte Anne » par le centre régional de restauration et de conservation des œuvres d'art de Vesoul pour un montant de 3 240 €
- Des tableaux de Cariage par l'entreprise ARC restauro S.A.R.L. pour un montant de 16 240 € HT (7 700 € pour le portement de croix et 8 540 pour la déposition de croix).
- La statue « Sainte Philomène » par le centre régional de restauration et de conservation des œuvres d'art de Vesoul pour un montant de 3 960 €

Le conseil décide de solliciter une subvention auprès de la DRAC et du département pour aider la commune à réaliser ce projet.

**FINANCEMENT CONTRIBUTION SIAER**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de financer la participation annuelle d'un montant de 3 798.87 € à l'aide de ressources non fiscales

**DECISION MODIFICATIVE N° 01 BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil décide à l'unanimité la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement : Compte 2041582 : + 3 000 € et compte 238 : - 3 000 €.

**QUESTIONS DIVERSES**

**MODIFICATION N°01** : le maire informe le conseil municipal qu'une modification budgétaire a été faite sur le budget principal pour l'utilisation des dépenses imprévues en investissement, à savoir : compte 020 : - 3 000 € et compte 2151 : + 3 000 €.

**ORGANISATION DU TOUR DE GARDE** : le maire préparera le tour de garde pour les élections européennes.

**ACHAT TERRAINS DE L'AF** : le maire propose l'achat d'un terrain de l'association foncière (impasse des Corvées et deux petits terrains qui jouxtent).

**AFFICHEURS COMMUNAUX** : le maire rappelle que les afficheurs communaux sont réservés aux besoins de la commune (affichage sauvage interdit).

L'ordre du jour est terminé, le maire lève la séance à 21 h 10.